

Résumé

Les actifs d'infrastructures sont porteurs de risques complexes et à long terme, et sources de difficultés pour les investisseurs lorsqu'il s'agit d'évaluer et de gérer ces risques dans la durée. Si certains investisseurs institutionnels qui s'inscrivent dans un horizon à long terme peuvent juger ces actifs attractifs dans une perspective de gestion actif-passif, cette appréciation ne s'est toutefois pas concrétisée dans la pratique par des investissements réels, ce qui explique un déficit d'investissement important dans les actifs d'infrastructures. Parce que du côté des investisseurs, on assiste à une hausse de la demande de possibilités d'investissement durable alliant des rendements acceptables à la concrétisation d'avantages sur le plan environnemental et social ainsi que sur celui de la gouvernance, il devient nécessaire d'instaurer des conditions permettant aux investisseurs de prendre des décisions fondées sur des informations et des données pertinentes, et aux pouvoirs publics, de renforcer les mécanismes de hiérarchisation des priorités et d'élaboration de projets d'infrastructures finançables répondant aux normes de qualité les plus exigeantes.

Les stratégies à long terme des pays, notamment les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), sont déterminantes pour réussir à atténuer les effets du changement climatique et améliorer la durabilité environnementale. Conséquence de ces stratégies à long terme, un certain nombre d'initiatives ont été déployées ces dernières années dans le domaine de la finance et de l'infrastructure durables, témoignant d'un intérêt croissant pour les facteurs ESG ainsi que de la nécessité de les prendre en compte plus attentivement et plus rigoureusement au stade du financement.

Les Principes du G20 pour des investissements de qualité dans les infrastructures énoncent clairement qu'il est indispensable de maximiser l'impact positif des infrastructures pour instaurer une croissance et un développement durables. Ce constat repose sur la reconnaissance de l'impact économique immédiat d'une accélération de l'investissement dans les infrastructures ainsi que de son importance pour pouvoir mettre le cap sur une transition verte durable.

Cependant, outre qu'ils doivent veiller à ce que l'investissement dans les infrastructures soutienne opportunément la reprise économique en sortie de crise, les pouvoirs publics doivent également orienter les ressources vers des projets ayant le moins d'impact possible sur l'environnement et le climat, qui soient résistants aux chocs futurs et qui favorisent une croissance durable à long terme. Prendre appui sur les infrastructures pour atteindre des objectifs climatiques exigera un vaste processus de transition englobant différents secteurs et concernant chacun d'entre eux (notamment l'énergie et les transports). Le fait de ne pas tenir compte du rôle stratégique des infrastructures et de leur impact à long terme risque de conduire à réaliser des investissements exposés à un risque d'obsolescence précoce ou condamnant à la pérennisation subie de technologies et de pratiques non durables.

Des exemples pris dans divers pays du G20 donnent à penser que les investissements dans les infrastructures vont être le principal levier du redressement économique et social dans les années à venir. Dans le contexte économique actuel, les pouvoirs publics sont donc confrontés à un double défi : attirer des investissements privés et veiller à ce que ces ressources soient drainées vers des actifs d'infrastructures durables et résistants au changement climatique. L'accroissement des financements

affectés aux infrastructures durables dépendra dans une large mesure de la capacité des pouvoirs publics de définir une vision stratégique à long terme qui cadre avec les objectifs environnementaux et climatiques, et de se donner les moyens de transposer cette vision en portefeuilles de projets permettant aux investisseurs potentiels d'appréhender clairement les besoins des États et leur volonté d'atteindre ces objectifs environnementaux et climatiques.

Il est clair que l'absence d'information cohérente sur les investissements et les projets d'infrastructures est une défaillance majeure de l'écosystème du financement et de la planification des infrastructures durables. Les obligations en matière de communication d'informations sont complexes car elles se situent à l'intersection entre le régime juridique des sociétés et la gouvernance des entreprises, mais une exploration des pratiques ayant cours actuellement en ce qui concerne le financement des infrastructures et l'établissement de rapports sur les infrastructures serait une première étape instructive vers la compréhension des points sur lesquels une action des pouvoirs publics pourrait se révéler nécessaire. La réflexion sur la notion d'« infrastructures durables et de qualité » et sur les facteurs ESG susceptibles d'être appliqués en est encore à ses balbutiements. Une poursuite des débats sur ce que les pouvoirs publics considèrent comme des infrastructures durables et de qualité et sur la transposition de cette notion en termes de concessions et de financement par des banques multilatérales de développement pourrait apporter davantage de clarté aux investisseurs.

Les cadres institutionnels régissant le financement et le déploiement de projets d'infrastructures demeurent un paramètre essentiel, et le renforcement des mécanismes publics est un moyen de contribuer à assurer que la planification budgétaire et la sélection des projets reposent sur les stratégies définies par les pays et que la durabilité et les facteurs ESG sont pris en compte.

Dans les pays du G20, 60 % des investissements publics sont réalisés par des gouvernements infranationaux. Cela signifie qu'il est essentiel de soutenir les investissements des gouvernements infranationaux, pour le développement des régions et des villes. Afin de promouvoir des investissements inclusifs et de qualité dans l'infrastructure par les gouvernements infranationaux il est important de favoriser un environnement favorable avec des cadres fiscaux et réglementaires appropriés, le développement d'une capacité institutionnelle suffisante, la mise en place de mécanismes de coordination et de coopération, et le développement des marchés financiers. Cela nécessite également la mobilisation de diverses sources de financement (tels que les subventions, les taxes, les frais d'utilisation, et la saisie de la valeur des terrains), d'instruments de financement (tel que les obligations, les prêts), et de méthodes d'investissement (tels que les partenariats public-privé) adaptés au contexte local.



Extrait de :

Improving the Landscape for Sustainable Infrastructure Financing

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/bc2757cd-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Résumé », dans *Improving the Landscape for Sustainable Infrastructure Financing*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/2249614a-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.